

14ème législature

Question N° : 93389	De M. Christian Estrosi (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire		Ministère attributaire > Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire
Rubrique >commerce et artisanat	Tête d'analyse >métiers d'art	Analyse > liste. décret. publication.
Question publiée au JO le : 23/02/2016		

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les dangers qui touchent le secteur des métiers d'art. Alors que l'article 22 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 reconnaissait officiellement les métiers d'art comme secteur économique à part entière de l'économie française, son application ne serait pas effective. Cet article est assorti d'un arrêté conjoint des ministres chargés de la culture et de l'artisanat fixant la nouvelle liste des métiers d'art. Il l'alerte sur la nécessité de signer ce décret au plus vite afin de donner aux professionnels de ces métiers le cadre réglementaire dont ils ont besoin.